



MRC DE ROUSSILLON

**Règlements en vigueur des municipalités
en lien avec l'encadrement des éoliennes commerciales**

Municipalité	Règlements en vigueur	Commentaires
MRC de Roussillon	<p>Règlement de contrôle intérimaire (RCI) no 106</p> <p>Entré en vigueur le 13 août 2007</p> <p>Règlement no 113 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR)</p> <p>Entré en vigueur le 22 novembre 2007</p>	<p>En l'absence de règlements en vigueur, le RCI no 106 s'applique actuellement sur le territoire des municipalités de Mercier, Saint-Mathieu et Saint-Philippe.</p>
Candiac	Aucun règlement en vigueur	<p>Présence de zones potentielles réservées aux projets communautaires</p> <p>Les dispositions du Règlement 113 de la MRC seront intégrées dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme visant à se conformer au SAR de la MRC.</p> <p>En l'absence de règlements en vigueur, le RCI no 106 s'applique actuellement sur le territoire de la ville de Candiac.</p>
Mercier		<p>Présence de zones potentielles</p> <p><u>Règlements transmis à la MRC :</u> Règlement no 2010-869 créant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble Règlement no 2009-857-1 modifiant le plan d'urbanisme Règlement no 2009-858-9 modifiant le règlement de zonage</p>

		<p>Ces règlements seront déposés à la séance du Conseil de la MRC du 24 novembre 2010 pour avis sur la conformité au SAR.</p> <p>En l'absence de règlements en vigueur, le RCI no 106 s'applique actuellement sur le territoire de la municipalité de Mercier.</p>
Saint-Constant	<p>Règlement no 1286-09 créant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble</p> <p>Règlement no 1285-09 modifiant le règlement de zonage</p> <p>Règlement no 1284-09 modifiant le plan d'urbanisme</p> <p>Règlement no 1287-09 modifiant le règlement sur les usages conditionnels</p> <p>Règlement no 1288-09 modifiant le règlement sur les permis et certificats</p> <p>Entrés en vigueur le 4 mai 2009</p>	Présence de zones potentielles
Saint-Isidore	<p>Règlement no 312-2008 créant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble</p> <p>Règlement no 311-2008 modifiant le règlement de construction</p> <p>Règlement no 310-2008 modifiant le règlement de zonage</p> <p>Règlement no 316-2008 modifiant le plan d'urbanisme</p> <p>Entrés en vigueur le 2 décembre 2008</p>	Présence de zones potentielles
Saint-Mathieu	Aucun règlement en vigueur	<p>Présence de zones potentielles</p> <p>Les dispositions du Règlement 113 de la MRC seront</p>

		<p>intégrées dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme visant à se conformer au SAR de la MRC.</p> <p>En l'absence de règlements en vigueur, le RCI no 106 s'applique actuellement sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu.</p>
Saint-Philippe	Aucun règlement en vigueur	<p>Présence de zones potentielles</p> <p>Les dispositions du Règlement 113 de la MRC seront intégrées dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme visant à se conformer au SAR de la MRC.</p> <p>En l'absence de règlements en vigueur, le RCI no 106 s'applique actuellement sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe.</p>

M:\Amenagement\Lyne\Mesdoc LD\SAR\Modification du SAR\Règlement no 113-éoliennes\Suivis règlements_BAPE.doc